

Le 25 août 2014

Monsieur Raymond Théberge
Recteur et Vice-Chancelier
Université de Moncton

Monsieur le Recteur,

Comme je vous en ai parlé lors de notre dernière rencontre la semaine dernière, nous étions très inquiets de ce que nous avons appris il y a quelques semaines concernant le processus de nomination en cours pour le décanat de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Nos inquiétudes viennent malheureusement de se confirmer, et nous vous prions de bien vouloir vous inquiéter autant que nous de la situation qui s'annonce, catastrophique à nos yeux. Voici les faits – et non les perceptions, ni les rumeurs – qui devraient vous interpeller au plus haut point en tant que premier responsable du destin et de la réputation de notre institution.

Pour commencer, les exigences établies par l'Université pour ce poste ont été, pour la première fois de son histoire, considérablement réduites, soi-disant pour élargir le bassin de recrutement (il est vrai, le poste en question n'a pas suscité de candidatures dans un premier temps). Ce faisant, on a toutefois ouvert la possibilité de candidatures n'appartenant pas au milieu universitaire.

Les exigences habituelles étaient : diplôme universitaire de 2^e cycle en droit, ou expérience professionnelle d'envergure jugée équivalente et pertinente ; connaissance de la *common law* attestée (diplôme ou expérience) ; expérience en enseignement et en recherche ; expérience en gestion jugée pertinente ; maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite.

Les exigences d'expérience en enseignement et en recherche sont devenues « un atout » tandis que l'expérience en gestion est devenue « essentielle ».

L'argument utilisé pour modifier ces exigences – qui sont la norme au Canada (cf. le tableau que nous joignons à cette lettre) – d'élargir le bassin de recrutement nous apparaît déjà plus que problématique en soi. Normalement, s'il manque de candidatures, on ne baisse pas les normes, on nomme une personne par intérim. Si cet argument était recevable, en effet, l'Université pourrait en venir à engager des plombiers comme professeur en génie civil (cela dit avec tout le respect que j'ai pour les plombiers).

Monsieur Raymond Th  berge

Page 2

Le 25 ao  t 2014

Nous savons qu'il y a eu trois candidatures, dont une    l'interne – donc une personne avec exp  rience en enseignement et en recherche (et, accessoirement, un doctorat...). Nous savons aussi que des deux personnes retenues, l'une a soumis sa candidature pour un poste de professeur    la Facult   de droit au cours des derniers mois, mais n'a pas   t   retenue.

Nous avons aussi appris r  cemment que cette personne n'est finalement pas celle pressentie par le Comit   de s  lection. Selon nos informations, en effet, la candidature qui a   t   retenue n'a *aucun lien* avec le milieu universitaire, autrement dit aucune exp  rience des affaires professorales et   tudiantes, ni en recherche. En outre, sur les trois candidats qui se sont pr  sent  s, cette personne est la seule qui ne d  tient pas de doctorat, qui n'a pas de dossier de publications et qui n'est pas membre d'un corps professoral. Vous comprendrez que nous avons beaucoup de difficult      accepter l'id  e qu'une candidature aussi   trang  re au monde universitaire occupe un poste d'une telle importance dans notre institution, et *a fortiori* dans une des Facult  s phares de l'Universit   de Moncton, qui attire beaucoup d'  tudiantes et   tudiants de l'ext  rieur.

Cette situation est d'autant plus incroyable lorsque l'on compare les bagages respectifs des 23 doyennes et doyens des facult  s de droit au Canada    partir des exigences   l  mentaires incontournables normalement appliqu  es dans ces facult  s pour l'embauche d'un doyen (cf. le tableau en annexe). Comment pourra-t-on expliquer, tant    l'  chelle provinciale que nationale, que la personne retenue par le comit   de s  lection est

- o l'une des trois seules    ne pas d  tenir un doctorat ou un LLM (11 ont atteint le niveau du doctorat, dont 9 en droit; parmi ceux qui n'ont pas atteint le niveau du doctorat en droit, 10 ont atteint le niveau LLM) ;
- o l'une des trois seules    n'avoir aucune publication dans une revue arbitr  e ;
- o l'une des deux seules qui n'  taient pas membres d'un corps professoral ni de l'administration d'une universit   lors de son embauche.

Comme vous, nous avons    c  ur le plan strat  gique dont l'excellence en recherche et en enseignement forment des piliers incontournables. Cela dit, il serait tout    fait de mise d'  tre soucieux que les embauches    des postes de cadres aussi importants et d  cisifs pour notre institution visent   galement l'excellence. Sinon, ce plan strat  gique ne restera qu'un v  u pieux.

Monsieur Raymond Th  berge

Page 3

Le 25 ao  t 2014

En ce qui nous concerne, et compte tenu de la gravit   de la situation, nous estimons que ce processus de s  lection risque de nuire    la bonne r  putation de notre institution. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir afin de suspendre imm  diatement les proc  dures de nomination au d  canat de la Facult   de droit, d'effectuer une nomination int  rimaire et d'assurer l'amorce d'un nouveau processus qui, cette fois, ne laissera planer aucun doute sur l'objectivit   de celui-ci et qui aura le souci de recruter la meilleure candidature possible. Nous souhaitons    cet effet que les exigences   tablies pour ce poste, qui ont   t   exceptionnellement r  duites pour ce concours, soient ramen  es    une norme comparable    celles des facult  s de droit canadiennes.

Veuillez agr  er, Monsieur le Recteur, mes salutations cordiales.

La pr  sidente,


Marie-No  lle Ryan

p. j.

c. c. M. Andr   Samson, vice-recteur    l'enseignement et    la recherche

Faculté de droit	Nom du doyen	Doctorat	Publications (revues arbitrées; revues scientifiques, livres...)	Membre d'un corps professoral lors de leur embauche à titre de doyen	Carrière principalement dans la fonction publique
University of Alberta	Paul D. Paton	Oui	Oui	Oui (depuis 2004)	À la fois publique et privée
University of British Columbia	Mary Ann Bobinski	Oui (Policy Studied) + LLM	Oui (+ de 35)	Oui (depuis 1989)	Non
University of Calgary	Ian Holloway	Oui	Oui (+ de 20)	Oui (depuis 1996)	Non
Dalhousie University	Kimberly Brooks	Non - LLM	Oui (+ de 30)	Oui (depuis 2001)	Non
Lakehead University	Lee Stuesser	Non - LLM	Oui	Oui (depuis 1986)	Non
Université Laval	Eugénie Brouillet	Oui	Oui (+ de 30)	Oui (depuis 2002)	Non
University of Manitoba	Lorna Turnbull	Oui	Oui	Oui (depuis 2001)	Non
McGill University	Daniel Jutras	Non - LLM	Oui (+ de 30)	Oui (depuis 1985)	Non
Université de Moncton	Candidat pressenti	Non - D.E.A.	Non *	Non	Oui
Université de Montréal	Guy Lefebvre	Non (2 LLM)	Oui (+ de 35)	Oui (depuis 1988)	Non
University of New Brunswick	Jeremy Levitt	Oui	Oui (+ de 20)	Oui (depuis 2000)	Non
Université d'Ottawa (Common Law)	Nathalie Des Rosiers	Non - LLM (doctorat honorifique)	Oui (+ de 25)	Oui (depuis 1993)	Non
Université d'Ottawa (Droit civil)	Céline Lévesque	Non - LLM	Oui (+ de 25)	Oui (depuis 1998)	Non
Université du Québec à Montréal	Jean-Pierre Beaud	Oui (science politique)	Oui (+ de 40)	Oui (depuis 1982)	Non
Queen's University	William F. Flanagan	Non - D.E.A., puis LLM	Oui (+ de 15)	Oui (depuis 1991)	Non
University of Saskatchewan	Sanjeev Anand	Oui	Oui (+ de 30)	Oui (depuis 1999)	Non
Université de Sherbrooke	Sébastien Lebel-Grenier	Oui	Oui (+ de 15)	Oui (depuis 2001)	Non
Thompson River University (depuis 2011)	Anne N. Pappas (intérim)	Non - JD	Non	Carrière en administration universitaire (depuis 2003)	Non
University of Toronto	Jutta Brunnee (intérim)	Oui	Oui (+ de 10)	Oui (depuis 2007)	Non
University of Victoria	Jeremy Webber	Non - LLM	Oui (+ de 40)	Oui (depuis 1993)	Non
University of Western Ontario	W. Iain Scott	Non - LLB	Non	Non	Non
University of Windsor	Camille Cameron	Non - LLM	Oui (+ de 20)	Oui (depuis 2001)	Non
York University	Lorne Sossin	Oui (un en science politique et un en droit)	Oui (+ de 15)	Oui (depuis 1997)	Non

* Sources : Éloize, Summon, et WorldCat